



N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis six recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Ainsi, l'ensemble des rapports d'infractions reçus avant 2018 a pu être traité par la PCTN (recommandation 1). En outre, la calcullette des sanctions et le suivi des dossiers ont été revus de manière appropriée (recommandation 2).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 30.09.2019 report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calcullette des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 31.03.2020 report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	30.09.2019 31.03.2020 report 31.12.2021	Ouvert
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COFIL projet SIC	30.09.2019 31.03.2020 report 31.12.2022	Ouvert
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 30.06.2020 report 31.12.2021	Ouvert